

Ref. n° :

Annexe :

Bijlage :

Objet :

Voorwerp :

A Monsieur Buhl L.
B.P. 813
C/o Forces de l'Est
à B U K A V U .-

=====

Monsieur,

Ruhengeri



Comme suite à votre lettre du 18 mai, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le procès-verbal de constat établi à l'occasion de l'accident routier, a été transmis à Monsieur le Substitut du Procureur du Roi à Kigali.

Seul ce magistrat est compétent pour vous délivrer, éventuellement, copie du dit constat qui porte le n° 30/S.-
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'Administrateur de Territoire en route,
L'Agent Territorial,

SCHMIT L.-

Bukavu, le 18 Mai 1955

Monsieur le Commissaire de Police
de et à

RUBENGERI-GOMA

1754 / Just. 12.
24/5/55

Monsieur Scriitz,

Objet: accident routier Publ L. Puggie, route de l'Uganda à Rubengeri
voir votre Constat et P.V.A. (26 Mars 1955).

Monsieur Spoy agent des assurances Uranus à Bukavu ne dit
n'avoir encore rien reçu pour le constat dont objet ci-dessus.

L'assureur de Monsieur Puggie (agence Pauly-Usumbura) ne
répond pas à la demande qui lui fut faite dernièrement.
Afin de pouvoir mettre fin à cet accident et déterminer les respon-
sables et aussi pouvoir contracter une nouvelle police d'assurance
pourriez-vous avoir la bonne obligeance de faire parvenir votre
Constat ci pas à moi à mon assurance Uranus à Bukavu.

Vous remerciant d'avance, veuillez croire, Monsieur Scriitz,
en l'assurance de mes salutations distinguées.

Buhl I.



Buhl Indigi
R.P. 813 c/o Forces de l'Etat
Bukavu